

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 septembre 2022 à 19 heures

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Éric HAYMA, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune, par suppléance, pour le maire empêché.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 20 septembre 2022.

**PRESENTS** : (21) Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Cécile DEBORD, Éric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Louison LEVESQUE, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Pascale VIEIRA.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : (6) Alexis BEAUMONT a donné pouvoir à Pascale VIEIRA, Jacques LASSALAS a donné pouvoir à Virginie HERNANDEZ, Virginie LYS a donné pouvoir à Didier VAZEILLE, Stéphanie MOLINIER a donné pouvoir à Jean-Claude DARRIGRAND, Marie ROSNET a donné pouvoir à Damien JAMOT, Christophe VIAL a donné pouvoir à Éric HAYMA.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Madame Louison LEVESQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

*Délibération CM n°2022/061*

**OBJET : Vente de la parcelle BE 328 (21 m2) à Manson à Madame Karine BOUTTIER et Monsieur Nicolas GALLEGO**

Rapporteur : François REPOLT

François REPOLT, adjoint à l'urbanisme, rappelle la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2020 acceptant la vente d'une partie du domaine public à Madame Karine BOUTTIER et Monsieur Nicolas GALLEGO.

Le document d'arpentage Numéro 1782A vient de parvenir en mairie et la parcelle est modifiée comme suit :

Vu la délibération du 28/11/2019 lançant la procédure de vente d'une partie du domaine public à Madame Karine BOUTTIER et Monsieur Nicolas GALLEGO,

Vu la délibération du conseil métropolitain en date du 02/10/2020,

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 26/10/2020 au 09/11/2020,

Vu la délibération du 17/12/2020 acceptant la vente d'une partie du domaine public à Madame Karine BOUTTIER et Monsieur Nicolas GALLEGO,

Vu le document d'arpentage Numéro 1782A,

La parcelle anciennement partie du domaine public est cadastrée BE 328.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix représentées :**

- **d'accepter la vente de la parcelle BE 328 (21 m2) en zone UD du PLU, anciennement domaine public au prix fixé de 40 €/m2 soit un montant de 840 €,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents nécessaires.**

**Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.**

**Cette cession d'un terrain communal s'inscrit dans le cadre de la gestion du patrimoine de la commune. Cette opération relève du seul exercice de la propriété de la collectivité sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures

**Pour le maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint,**

**Éric HAYMA**



Affiché le

Transmis au contrôle de légalité le